



Gâtinais en Bourgogne Un territoire DYNAMIQUE



LE PCAET,

(Plan Climat Air-Énergie Territorial), est un outil de planification qui a pour but d'atténuer... p.2

LE PLUI

Le PLUI est un document de planification à l'échelle intercommunale et non communale... p.4



LES OM

Travaux d'agrandissement, écomobiliers, le papier, évolution collective sur les communes de... p.5



EAU POTABLE

Le SIVOM poursuit le déploiement de la radio relève sur ses 20 communes... p.8

CENTRE DE LOISIRS

L'organisation du temps scolaire sur quatre jours dans les écoles maternelles et... p.13

Fêtes et Événements

p.14

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 consacre son titre 8 à « La transition énergétique dans les territoires ».

Le contexte réglementaire

Le lieu de l'action est défini :

Le territoire de la CCGB, là où sont réunis tous les acteurs, élus, citoyens, entreprises, associations... Autant de forces vives qui ont entre leurs mains « les cartes » pour limiter, à moins de 2°C, le réchauffement maximal de notre planète, fixé lors de la COP21.



QU'EST CE QUE LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL ?

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est un **outil de planification** qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants à l'horizon du 1^{er} janvier 2019.

Malgré le fait que la Communauté de communes du Gâtinais n'atteigne pas le seuil des 20.000 habitants, les élus du territoire, dans un souci d'enjeu et d'urgence climatique, ont tout de même souhaité entreprendre cette démarche environnementale (*démarche volontaire*).

Les étapes importantes du PCAET :

Le PCAET peut être de nature assez différente en fonction de l'engagement des collectivités concernées et des caractéristiques des territoires, mais son contenu est fixé par la loi et se décline par les étapes importantes suivantes :

- 1 Un diagnostic
- 2 Une stratégie territoriale
- 3 Un plan d'actions
- 4 Un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées

À ce jour, le bureau d'études en charge d'assister la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne dans l'élaboration de ce plan climat a réalisé un premier diagnostic qui s'appuie sur :

- L'estimation des émissions territoriales de Gaz à effet de serre (GES) et l'analyse des possibilités de leur réduction
- L'estimation des émissions territoriales de polluants atmosphériques et l'analyse des possibilités de leur réduction
- L'estimation de la séquestration nette de gaz carbonique (CO₂) et de ses possibilités de développement
- L'analyse de la consommation énergétique finale du territoire et de son potentiel de réduction
- La présentation des réseaux de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, les enjeux de la distribution d'énergie sur le territoire et une analyse des options de développement de ces réseaux
- L'état de la production des Energies renouvelables (ENR) et une estimation du potentiel de développement de celles-ci
- L'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Plusieurs réunions ont déjà été organisées dans notre territoire afin de sensibiliser et de mobiliser le plus grand nombre de potentiels acteurs :

- Ateliers de mobilisation à destination des associations, des agriculteurs et des professionnels (*artisans, industrie etc...*) le **15/02/2019**.
- Réunion lancement grand public le **21/02/2019**.

Le PCAET doit également prendre en compte dans son élaboration le SCoT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) permettant ainsi d'intégrer les dispositions relatives à l'urbanisme (*mobilités, consommation d'espace, respect de l'armature urbaine, ...*).

Les gestes simples :

L'objectif mondial : réduire de 75% d'émission de Gaz à effet de serre (GES) entre 1990 et 2050 soit environ 3,5% par an. En moyenne, chaque Français émet **9 tonnes de CO₂ par an**.

Réduire ces émissions de 3,5% suppose donc « d'économiser » **315 kg de CO₂ par an**. Ceci est réalisable.

Les exemples suivants vont vous permettre, par des gestes simples, d'atteindre voire de dépasser cet objectif **sans coût financier ni contrainte insurmontable** :

- 1 Je réduis de 300 gr. par semaine ma consommation de viande de bœuf (*soit 2 steaks*), soit un gain de 200 kg de CO₂ par an.
- 2 Je diminue la température de chauffage de 1 degré : j'économise entre 244 et 328 kg de CO₂ par an.
- 3 Je remplace 5 ampoules basse consommation par 5 ampoules à leds, soit un gain de 72 kg de CO₂ par an.
- 4 Quand je conduis, je pratique l'éco-conduite soit un gain de 200 kg de CO₂ par an.
- 5 Je roule fenêtres ouvertes, quand il fait chaud... En voiture, la climatisation consomme entre 20 et 30 % de carburant en plus, soit un gain de 90 kg de CO₂ par an.
- 6 J'évite de laisser en veille les appareils audiovisuels, soit un gain de 100 kg de CO₂ par an. (*multirprise avec interrupteur, programmeur électrique*).
- 7 Je cuisine toujours avec un couvercle sur les casseroles et les poêles soit un gain de 50 kg de CO₂ par an.

QU'EST-CE QU'UN PLUi?

Le **PLUi** est un document de planification à l'échelle intercommunale et non communale.

Il exprime un **projet de territoire pour les 10 à 15 années à venir**, en réfléchissant ensemble au développement intercommunal, à travers une vision politique, stratégique et territoriale.

Le PLUi intègre de nombreux thèmes tels que les besoins en logements, la qualité de la construction, la place de l'agriculture, la présence de la biodiversité, les déplacements quotidiens, le développement économique, les lieux de vie partagés, etc...

Il détermine les possibilités de construction et d'usage des sols sur l'ensemble des communes d'un territoire :

- *Secteurs constructibles*
- *Formes urbaines*
- *Secteurs naturels*
- *Terrains réservés pour la création d'équipements publics, etc...*

Il s'agit d'un document juridique de portée générale qui s'impose à tous (*personnes physiques et morales*) et auquel on se réfère pour instruire les autorisations d'urbanisme (*certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager*). Les droits à construire sont déterminés sur chaque parcelle publique ou privée.

Tout comme le territoire, ce document n'est pas isolé et doit prendre en compte ou être compatible avec des normes supérieures.



L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLUi

La prescription :

La prescription est le fait de décider l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (*PLUi*). La décision est arrêtée par délibération du Conseil Communautaire.

La Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne a délibéré le **30 novembre 2015** la prescription de l'élaboration du PLUi.

Très récemment, le bureau d'étude « Initiative » a été choisi pour assister notre collectivité dans cette démarche.

Tout au long de l'élaboration de ce document d'urbanisme, l'autorité compétente organisera de nombreuses réunions ou enquêtes publiques associant bien entendu, les élus, les services de l'Etat, le département, les professionnels de tous horizons, les associations, les particuliers etc...

Le Préfet veillera au respect des règles d'urbanisme.

Travaux d'agrandissement des déchèteries de Chéroy & Fouchères

Les conditions d'accès dans vos déchèteries ne sont pas forcément optimales avec la présence d'entreprises qui peuvent perturber le fonctionnement normal de la déchèterie.

Cependant, durant les travaux, vous pouvez continuer à effectuer vos dépôts.

Malgré tout, certaines opérations nécessitent de fermer une déchèterie sur deux, par exemple lors de la pose de l'enrobé.

Lorsqu'une déchèterie est fermée, la deuxième est ouverte du lundi au samedi suivant les horaires indiqués sur le **site internet** de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne et à l'entrée des déchèteries.

Nous vous remercions pour votre patience et compréhension !

L'achèvement des travaux est prévu pour la fin du 2^{ème} trimestre 2019.

N'hésitez pas à consulter les informations sur WWW.GATINAIS-BOURGOGNE.FR ou à appeler la communauté de communes.

Ecomobilier déchèteries de Chéroy et Fouchères.

Tous ces tonnages sont détournés du tout-venant et ne partent donc pas à l'enfouissement. Les deux tiers sont évacués en **recyclage matière** et le tiers restant part en valorisation énergétique.



“ Nous vous rappelons ci-dessous ce qui est **accepté** dans la benne mobilier et **ce qu'il ne faut pas y mettre**. ”

Fonction dans la maison	BENNE MOBILIER	HORS BENNE
Salon / Séjour / Salle à manger	Armoire, bibliothèque, étagère, buffet, table (basse, à manger...), guéridon, vaisselier, meuble TV/hi-fi, range CD, table gigogne, porte-manteau à pied	Tringle ou rail à rideaux, tapis, stores, rideaux, panier, boîte de rangement, couverture / plaid, abat-jour, luminaire, cache-pot et bac à plantes, porte manteau
Chambres à coucher	Table de chevet, coiffeuse, commode, dressing, penderie, valet, vitrine, desserte, malle, coffre, bois et tête de lit, parcs et tous lits bébés (berceau...)	Moustiquaire, cintre, miroir, jouet d'enfants
Literie	Sommier, matelas, lit pliant	Oreiller, traversin, édredon, couette, linge de lit, landau
Bureau	Bureau, secrétaire, meuble informatique	Corbeille à courrier, sol, panier à journaux
Cuisine	Table, caisson, plan de travail de cuisine, meuble de tri	Évier, poubelle, bac à compost, éléments de plomberie
Salle de bains	Plan de toilette, étagères, armoire de toilette, table à langer	Vasque, séchoir, miroir, panier à linge
Jardin / Extérieur	Balancelle, table de camping pliable	Parasol, barbecue, balançoire, composteur, jardinière
Sièges (rembourrés)	Chaise, chaise longue, chaise haute, tabouret, fauteuil, canapé (fixe, convertible en lit), banquette, méridienne	Coussins, siège auto bébé, rehausseur, poussette, transat bébé
Parties de meubles	Plateau et pieds de table, porte de meuble, tréteau	Bouts de parquets, portes, fenêtres, charpentes

Afin d'optimiser le remplissage de la benne, **les meubles, doivent être démontés au maximum.**

Que deviennent vos vieux meubles et matelas ?

- **LES MEUBLES EN BOIS** : après les avoir broyés, des panneaux de particules peuvent être fabriqués pour servir à élaborer de nouveaux meubles.
- **LES MEUBLES EN PLASTIQUE** sont triés par famille de plastique, puis broyés et enfin transformés en petites billes que l'on utilise pour fabriquer des tuyaux par exemple.
- **LES MATELAS** sont triés, ensuite ils sont démantelés pour en récupérer les matières qui les composent. Avec les mousses issues de ces matelas, des panneaux acoustiques et thermiques peuvent être fabriqués pour le secteur du bâtiment ou de nouveaux articles pour la literie et même des tatamis de judo !

Que fait-on des meubles et matelas que l'on ne peut pas transformer en de nouveaux produits ?

C'est le cas notamment des canapés, fauteuils et autres produits rembourrés. Ces produits sont composés de matières souvent collées qu'il est difficile de trier et de séparer. Ils vont donc être broyés pour servir à fabriquer du Combustible Solide de Récupération (CSR). Ce CSR est utilisé pour remplacer les énergies fossiles (*pétrole, gaz...*) dans les cimenteries ou pour alimenter des réseaux de chaleur urbains. Cette démarche s'appelle la valorisation énergétique.

LE PAPIER

Nous retrouvons beaucoup de papier dans la poubelle jaune.

Pour rappel, le papier doit être déposé dans les bornes d'apport volontaire.



Il ne faut mettre que du papier dans les bornes, le carton et le plastique ne sont pas autorisés.

- 1 Journaux, Magazines
- 2 Publicités, Prospectus
- 3 Enveloppes, Papiers
- 4 Catalogues, Annuaire
- 5 Courriers, Lettres
- 6 Livres, Cahiers



En 2018 grâce à votre geste de tri, 369 tonnes de papier ont été recyclés.

Le saviez-vous ?

La production de papier recyclé, comparée à la production de pâte vierge, consomme entre 2 et 5 fois moins d'énergie et d'eau.

Evolution de la collecte sur les Communes de Bussy-le-repos, Piffonds et Chaumot :

Depuis le 1^{er} Janvier 2019, les modalités de collectes ont été harmonisées sur le territoire de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne. Les habitants de **Bussy-le-repos**, **Chaumot** et

Piffonds sont passés en collecte **tous les 15 jours** pour les ordures ménagères, en apport volontaire pour le papier et en extension des consignes de tri sur le plastique.

Encore plus d'emballage peuvent être mis dans la poubelle jaune notamment au niveau du plastique.

Vous pouviez mettre tous les emballages suivants dans votre poubelle jaune :



BOUTEILLES & FLACONS PLASTIQUES



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



CARTONNETTE



BRIQUES ALIMENTAIRES



MAINTENANT, dans votre bac jaune, vous pouvez mettre également TOUS LES POTS, BARQUETTES, BOITES, FILMS ET SACS PLASTIQUES

Pots plastiques (*yaourt, crème fraîche, margarine, chocolat en poudre, glace...*)

Barquettes (*beurre, charcuterie, viande...*)

Boîtes de confiserie, de glace, de sorbet, d'œufs...

Sacs plastiques, films, papier bulle...

Déploiement du radio relevé

Le **SIVOM** poursuit le déploiement de la radio relève sur ses **20 communes** adhérentes.

Le déploiement du radio relevé a débuté courant février 2019 sur les communes de :

- *Villebougis*
- *Fouchères*
- *Lixy*
- *Subligny*

Courant 2019, il sera lancé sur les communes de **Saint Agnan** et **Villethierry**.



Comment cela se passe-t-il ?

- Les Mairies sont informées par *Véolia* avant le début des campagnes de déploiement
- Tous les usagers reçoivent un courrier d'information, que leur compteur soit accessible ou non
- Les usagers dont le compteur est inaccessible peuvent prendre rendez-vous sur le site internet ou sur la plateforme téléphonique de *Véolia*
- Les compteurs récents ne sont pas changés mais équipés par un module de radio-relevé
- L'opération de changement du compteur est gratuite et obligatoire
- Les abonnés doivent dégager l'accès au compteur avant intervention

Pour plus d'information :

http://www.gatinais-bourgogne.fr/vivre-au-quotidien/travaux-et-reseaux/eau-potable/le-radio-releve_fr_000198.html



**OPERATION COLLECTIVE
DEMANDE D'INTERVENTION ENTRETIEN
D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Nom /Prénom du propriétaire* :

L'installation à vidanger

Commune* :

Parcelle :

Adresse* :

Adresse électronique :

Tél. * (obligatoire pour pouvoir vous contacter rapidement) : ou

Nom de l'occupant et coordonnées téléphoniques* (si différentes) :

Afin de vous localiser plus facilement : situation et particularités de l'habitation, détails sur l'accessibilité par camion (largeur d'accès, manœuvre, pour information un camion de vidange est de la même grosseur qu'un camion toupie béton ...) :

Je soussigné(e) fait appel à la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne pour effectuer l'entretien courant de mon dispositif d'assainissement non collectif.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions générales du service figurant sur le document « Conditions générales liées à la prestation d'entretien d'un assainissement non collectif ».

Je m'engage à payer le montant réel de la prestation (bordereau des prix figurant sur le document « Conditions générales liées à la prestation d'entretien d'un assainissement non collectif ») qui me sera ultérieurement facturé par La Trésorerie de Sens.

Je demande que l'intervention soit programmée dans le cadre de :

(cocher une seule case)

Entretien programmé printemps-été
semaines : 23, 24, 25

Entretien programmé automne
semaines: 38, 39,40

Entretien hors campagne

Entretien d'urgence (intervention sous 48 heures)

Date ou semaine souhaitée :

(dans la limite des possibilités du service, ce n'est pas une obligation de l'entreprise)

Jour(s) de disponibilité :

Éléments devant être entretenus* :

Fosse septique : Volume m³

Fosse toutes eaux : Volume m³

Bac dégraisseur : Volume m³

Filtre décolloïdeur séparé (préfiltre)

Autres (puisard, poste de relevage, microstation, fosse étanche) :

Date :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

* : mention obligatoire

Formulaire à retourner à La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne

(avant le 16 mai pour la campagne printemps-été)

(avant le 29 août pour la campagne automne)

– 6 rue Danton – 89690 CHEROY

Courriel : technicienspanc@gatinais-bourgogne.fr ou contact@gatinais-bourgogne.fr

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au 03 86 97 71 94 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

En précisant bien vos coordonnées.

Veuillez cocher la case, si vous souhaitez recevoir par mail des informations sur le SPANC



CONDITIONS GENERALES

En tant que gestionnaire du service public d'assainissement non collectif et afin de réduire les coûts d'intervention, la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) a passé un marché pour vous proposer l'entretien de votre installation. **Chaque usager est libre de recourir ou non à ce service.**

La prestation **peut** comprendre :

- la vidange des prétraitements (fosse septique, fosse toutes eaux, micro-station, bac dégraisseur) ;
- le curage des canalisations et regards ;
- le nettoyage du filtre décolloïdeur, du poste de relevage ou du puisard.

Le propriétaire s'engage à rendre l'intérieur de son installation accessible et à réaliser la remise en eau complète des ouvrages dès la fin des opérations de vidange.

trois types de visite vous sont proposés :

- **Entretien programmé (pendant campagnes annuelles)**
- **Entretien programmé (hors campagne)**
- **Entretien urgence : (Tout au long de l'année, 7 j/ 7j -24h/24h.)**

Si le propriétaire souhaite recourir à cette prestation il passe commande à la CCGB. Suite à cette commande, la société vidangeur mandatée par la CCGB, vous contactera avant la prestation pour proposer une date. La date précise et l'heure approximative de l'intervention (créneau de 2h00) vous seront confirmées par téléphone avant la date d'intervention. Les vidanges seront réalisées en présence du propriétaire ou de son représentant.

En cas de manquement au rendez-vous ou pour toute intervention commandée mais **irréalisable** sur le terrain (**regards inaccessibles, non localisés...**) et ayant fait l'objet d'un déplacement d'un technicien, un forfait déplacement sera facturé à l'utilisateur.

Une fois sur place et suite à l'intervention, le vidangeur établira un relevé des prestations réalisées ; pour éviter tout contentieux lors de la facturation, le relevé sera signé par le propriétaire ou son représentant. Un exemplaire sera remis au propriétaire ou son représentant.

La CCGB enverra au propriétaire la facture correspondante à la prestation. Le règlement est effectué auprès du Trésor Public à réception de la facture.

La CCGB ne saurait être tenue pour responsable de toute complication ou dégradation inhérente à l'installation ainsi que tout dommage commis par le vidangeur chez l'utilisateur.

Quelques précisions :

Sont désignés par prétraitement les bacs dégraisseurs, les fosses septiques, les fosses toutes eaux, les microstations.

La grande majorité des filtres décolloïdeurs (panier comprenant de la pouzzolane ou des matériaux plastiques) sont intégrés à la fosse toutes eaux.

Les filtres à sable et les épandages en épis sont des traitements, si aucune trace de colmatage n'est relevée (stagnation d'eau dans les regards, résurgence d'eau usée en surface du terrain, ...), il n'est pas forcément nécessaire de les curer.

Un poste de relevage est une cuve équipée d'une pompe qui permet de relever les eaux si la pente du terrain est trop faible.

Si le camion de vidange doit être stationné à plus de 30 m du lieu de l'intervention, il faudra déployer des « rallonges », ces longueurs supplémentaires de tuyau seront facturées en plus.

BORDEREAU DE PRIX 2019

Prestations	Désignations	Unités	Tarifs usagers
Entretien programmé (pendant campagnes annuelles)	Vidange des prétraitements jusqu' à 2 m3	Forfait	110,00 €
	m3 supplémentaire vidangé au-delà de 1 m3	m3	22,80 €
	Vidange microstation d'épuration	Forfait	110,00 €
Entretien programmé (hors campagne)	Vidange des prétraitements jusqu' à 2 m3	Forfait	120,80 €
	m3 supplémentaire vidangé au-delà de 1 m3	m3	22,80 €
	Vidange microstation d'épuration	Forfait	120,80 €
Entretien d'urgence	Vidange des prétraitements jusqu' à 2 m3	Forfait	150,30 €
	m3 supplémentaire vidangé au-delà de 1 m3	m3	25,80 €
	Vidange microstation d'épuration	Forfait	150,30 €
Divers	Débouchage et curage des canalisations : Prestation réalisée lors d'une intervention d'entretien	ml	0,80 €
	Débouchage et curage des canalisations : Prestation réalisée en dehors d'une intervention d'entretien - déplacement spécifique	1/2 heure	174,59 €
		3/4 heure	218,24 €
		1 heure	261,89 €
	Déploiement de tuyau supplémentaire au-delà de 30ml	ml	1,50 €
Plus-value pour dégagement éventuel des regards de visite et recherche de l'installation	heure	78,90 €	



BON DE COMMANDE COMPOSTEUR INDIVIDUEL

A retourner à la Communauté de Communes du Gâtinais - 6 rue Danton, 89690 CHEROY

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Veuillez cocher la case, si vous souhaitez recevoir par mail des informations sur le compostage et la réduction des déchets ?

Souhaite acquérir un composteur individuel en bois en kit d'une contenance de 400 L avec bio-seau verrouillable (environ 7 litres) et guide du compostage fourni au prix de 20 € (participation de la CCGB incluse)

Vous pouvez acquérir un 2^{ème} composteur pour une valeur de **54 € (prix achat fournisseur)**

Le composteur sera livré en colis plat à retirer dans votre commune.
La date précise et le lieu de retrait vous seront précisés ultérieurement
Le composteur tient dans le coffre d'une voiture.

Ne pas joindre de règlement au bon de commande.

Une facture vous sera adressée ultérieurement.

Signature de l'usager :



TUPI (Titres Payables sur Internet)

Un nouveau service offert par votre collectivité.

Désormais vous avez la possibilité de payer vos avis de sommes à payer sur internet.*

Un moyen de paiement sûr, facile et rapide.

Le paiement par internet vous permet de régler vos factures quand vous le souhaitez (*service disponible 7j/7 et 24h/24*) de façon sécurisée.

Le mode d'emploi est simple :

Il suffit de vous munir de votre « **avis de somme à payer** » que vous venez de recevoir ; tous les renseignements nécessaires y figurent.

- 1 Connectez-vous à l'adresse internet indiquée
- 2 Saisissez les renseignements demandés
- 3 Vérifiez et validez les informations affichées à l'écran
- 4 Vous êtes orientés vers la page de paiement sécurisée, saisir les coordonnées de votre carte bancaire
- 5 **Validez** ; vous recevez dans votre messagerie électronique la confirmation de votre paiement.

C'est fini votre facture est réglée !

*Service proposé uniquement pour : les OM, le SPANC, l'école multisports et la musique.

Le compostage est un **procédé de transformation biologique** des matières organiques, en présence d'eau et d'oxygène.

Une fermentation s'opère : des micro-organismes transforment les déchets pour former, après maturation, du compost : produit stabilisé, hygiénique et riche en humus, très utile au jardin.

Le compostage, c'est aussi un quart de déchets en moins dans le bac marron, alors pour commencer sans tarder voici **4 règles d'or à ne jamais oublier** :

4^{Les} règles d'Or du compostage !



- 1** **DIVERSIFIER** les apports entre matières "brunes" (ou carbonnées telles que le broyat de branches) et "vertes" (ou azotées comme les épluchures de fruits et légumes)
- 2** **MÉLANGER** pour aérer afin d'améliorer la décomposition
- 3** **VÉRIFIER L'HUMIDITÉ** pour que le compost ne soit ni trop sec, ni trop humide grâce au **test du poing** : si lorsque vous serrez une poignée de compost dans votre main du jus s'écoule, votre compost est trop humide, si au contraire il se délite quand vous ouvrez votre poing il est trop sec
- 4** **FRAGMENTER** les déchets afin que leur taille ne dépasse jamais 10 cm

Pour plus de conseils pratiques, rendez-vous sur le **site de la Communauté de Communes** onglet "Vivre au quotidien" rubrique "Environnement" sous-rubrique "Le compostage" à l'adresse suivante :

WWW.GATINAIS-BOURGOGNE.FR

ECOLE DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE DU GÂTINAIS

Cela fait maintenant **plus de 6 mois** que les cours à l'école de musique ont commencé.

Il nous faut désormais penser à l'avenir et plusieurs dates sont à retenir :

JOURNEES PORTES OUVERTES DE L'ECOLE

Elles auront lieu du **LUNDI 24 JUIN** au **SAMEDI 29 JUIN** pendant les heures de cours

REINSCRIPTION

POUR LA RENTREE 2019-2020

Elles auront lieu du **MARDI 11 JUIN** au **VENDREDI 21 JUIN 2019** à Villeroy.

INSCRIPTIONS POUR LES NOUVEAUX ELEVES

Du **LUNDI 24 JUIN** au **MERCREDI 10 JUILLET 2019** à Villeroy



Les **160 élèves** de l'école ont désormais pris leur marque et tout se déroule très bien.

LE CONCERT DE NOËL, ainsi que les moments musicaux de novembre 2018 et février 2019 ont remporté **un vif succès**.

Nous vous rappelons l'ouverture d'un Atelier Jazz, dont les cours se déroulent le **JEUDI de 19h45 à 20h45** dans la **salle de Musique de Saint-Valérien** (pour tout renseignement contacter l'Ecole de Musique).

Pour la prochaine rentrée scolaire, un atelier « **chorale** » pour **adultes** va être créé.

Les renseignements concernant cette nouvelle activité seront communiqués dans les prochaines semaines.

Les accueils du mercredi

L'organisation du temps scolaire sur quatre jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible depuis la rentrée 2017, par dérogation au cadre général de quatre jours et demi.

La majorité des communes de notre territoire s'est prononcée pour un retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée de 2017 ou pour celle de 2018.

En conséquence, la Communauté de Communes a ouvert deux accueils le mercredi, depuis la rentrée de septembre 2018. Ils sont implantés dans les écoles de Villethierry et de Savigny sur Clairis, pour une capacité de 30 places chacun. Ils sont ouverts toute la journée aux enfants du territoire scolarisés en école maternelle ou primaire.

Ces accueils sont ouverts de 7h30 à 18h00. Les enfants sont reçus

soit à la journée avec repas, soit par demi-journée sans repas, le matin de 7h30 à 12h30 ou l'après-midi de 13h30 à 18h00.

Comme pour les accueils extrascolaires (vacances) et périscolaires, nous veillons à faire de l'accueil du mercredi un espace de découvertes, de rencontres, de respect de chacun, de partages, d'écoute et de développement personnel. Ils sont réglementés par l'État et encadrés par un personnel qualifié. Ils sont organisés autour d'un projet éducatif de territoire et d'un projet pédagogique. Ces accueils ont été labélisés « plan mercredi ».

Les animations du mercredi se déroulent autour de thèmes divers et permettent aux enfants d'explorer le champ des activités manuelles, sportives, artistiques, scientifiques, culturelles et d'expression.



Les prochains rendez-vous Enfance - Jeunesse

Centre de loisirs et accueil jeunes

Vacances d'avril du 15 au 26/04/2019 à l'école d'Egriselles le Bocage

Portes ouvertes enfance - jeunesse, musique et sports

le 12/06/2019 au gymnase à Saint Valérien

Centre de loisirs et accueil jeunes

Vacances d'été au collège à Saint Valérien

VENEZ NOMBREUX



Vous pouvez retrouver toutes les actualités concernant les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

sur WWW.GATINAIS-BOURGOGNE.FR rubrique « vivre au quotidien » puis « Enfance Jeunesse »

Fêtes et Événements

5 AVRIL 2019 VALLERY Loto de la tirelire des Moussailons	6 AVRIL 2019 MONTACHER VILLEGARDIN Concours de Pétanque	6/7 AVRIL 2019 NAILLY Concert	6/7/8 AVRIL 2019 CHÉROY Fête Communal Place du G ^{al} de GAULLE	7 AVRIL 2019 DOMATS 1 ^{er} marché ^(9h) de Printemps
13/14 AVRIL 2019 NAILLY Théâtre	13/14 AVRIL 2019 DOMATS Bourse ^(9h) aux vêtements	14 AVRIL 2019 SAVIGNY SUR CLAIRIS Vide-Greniers	21 AVRIL 2019 SAINT-AGNAN Vide-Greniers	22 AVRIL 2019 CHÉROY Chasse aux Œufs
22 AVRIL 2019 DOLLOT Chasse aux œufs	22 AVRIL 2019 PIFFONDS Concours de Belote	25 AVRIL 2019 CHÉROY Théâtre salle de la Mairie ^(20h) ⁽³⁰⁾	28 AVRIL 2019 BUSSY-LE-REPOS Concours de Pétanque ^(13h)	4/5 MAI 2019 PIFFONDS Fêtes Médiévales
5 MAI 2019 SAINT-AGNAN Commémoration du crash du Bombardier Lancaster en 1944	8 MAI 2019 CHÉROY Commémoration ^(12h)	8 MAI 2019 DOMATS Commémoration ^(10h) ⁽⁴⁵⁾	8 MAI 2019 SAINT-VALÉRIEN Commémoration ^(11h) ⁽¹⁵⁾	8 MAI 2019 VALLERY Commémoration ^(9h) ⁽³⁰⁾
8 MAI 2019 VALLERY Vide-Greniers	8 MAI 2019 VILLEBOUGIS Commémoration ^(10h) ⁽¹⁵⁾	11 MAI 2019 MONTACHER VILLEGARDIN Vide-Greniers	12 MAI 2019 SAINT-VALÉRIEN Vide-Greniers ^(11h) ⁽⁴⁵⁾	18 MAI 2019 CHAUMOT Randonnée Pédestre
18/19 MAI 2019 DOMATS Exposition de Peinture	18/19 MAI 2019 NAILLY Marché de Printemps	19 MAI 2019 BRANNAY Randonnée	19 MAI 2019 SAINT-AGNAN Course Cycliste, Marché de Producteurs Locaux et restauration	25 MAI 2019 DOLLOT Fête des Voisins
25 MAI 2019 MONTACHER VILLEGARDIN Fête des Voisins	25 MAI 2019 SUBLIGNY Fête des Écoles	25 MAI 2019 VILLEBOUGIS Fête de ^(17h) la Musique	26 MAI 2019 PIFFONDS Brocante au lavoir	26 MAI 2019 SUBLIGNY Vide-Greniers

31 MAI 2019 CHÉROY Fête des Voisins	1^{er}/2 JUIN 2019 NAILLY Buffet Dansant	1^{er} JUIN 2019 VILLETHIERRY Vide-Greniers	1^{er} JUIN 2019 CHÉROY 20h Concert Celta Gratuit « Sales Tiques » Omelette Géante	1^{er}/30 JUIN 2019 CHÉROY Concours de fleurissement
2 JUIN 2019 BUSSY-LE-REPOS Vide-Greniers	2 JUIN 2019 CHÉROY 6h Vide-Greniers, Restauration	3/23 JUIN 2019 CHÉROY Tournoi Officiel de Tennis	8 JUIN 2019 PIFFONDS Fête de la S' Jean, Feu d'Artifice	9 JUIN 2019 EGRISSELLES LE BOCAGE Rencontres Animalières Vide-Greniers
14 JUIN 2019 NAILLY Kermesse	15 JUIN 2019 CHAUMOT Feux de la S'-Jean	15 JUIN 2019 VILLENEUVE-LA DONDAGRE Feux de la St-Jean au terrain de foot	15/16 JUIN 2019 JOUY Fête Communale	16 JUIN 2019 JOUY Vide-Greniers
21 JUIN 2019 CHAUMOT Fête de la Musique	21 JUIN 2019 CHÉROY Carnaval des petits	21 JUIN 2019 DOMATS Fête de la Musique Place de l'église	21 JUIN 2019 MONTACHER VILLEGARDIN Fête de la Musique	21 JUIN 2019 VALLERY Feux de la S'-Jean, Feu d'Artifice Concert de Rock
22 JUIN 2019 CHÉROY Kermesse des écoles	22 JUIN 2019 DOLLOT Feux de la St-Jean	22 JUIN 2019 DOMATS Feux de la St-Jean	22 JUIN 2019 SUBLIGNY Feux de la St-Jean	23 JUIN 2019 CORNANT Kermesse des écoles
23 JUIN 2019 VILLENEUVE-LA DONDAGRE Concours de Pêche	29 JUIN 2019 CORNANT Concours de Pétanque, Feux de la St-Jean	6 JUILLET 2019 FOUCHERES Feu d'Artifice	7 JUILLET 2019 COURTOIN Concours de Pétanque	13 JUILLET 2019 EGRISSELLES LE BOCAGE Grande Soirée du 14 Juillet
13 JUILLET 2019 SAINT-VALÉRIEN Feu d'Artifice et bal	13 JUILLET 2019 SAVIGNY SUR CLAIRIS Feu d'Artifice	13 JUILLET 2019 SUBLIGNY 16h Jeux, Repas tiré du sac, Retraite aux Flambeaux, Feu d'Artifice et Bal	13 JUILLET 2019 VILLENEUVE-LA DONDAGRE Feu d'artifice, Bal, Restauration	14 JUILLET 2019 BRANNAY Jeux Gratuits, Pique-Nique, Feu d'Artifice et Bal
14 JUILLET 2019 CHÉROY Retraite aux flambeaux, Restauration, Feu d'Artifice et Bal	14 JUILLET 2019 DOLLOT Fête Nationale	14 JUILLET 2019 DOMATS Course Cycliste de Reitmaker	14 JUILLET 2019 NAILLY Fête nationale	14 JUILLET 2019 VILLENEUVE-LA DONDAGRE Jeux traditionnels Place de l'Église
20 JUILLET 2019 DOMATS Feu d'Artifice				



LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE

PERMETTENT DE JOINDRE
GRATUITEMENT

LES SECOURS PUBLICS
24H/24 & 7J/7



NOS PHARMACIES DE GARDE

05/04 > 11/04 / Phie. FILAINE - Pont-sur-Yonne	03 86 67 15 01
12/04 > 18/04 / Phie. BOUDIER - Saint-Valérien	03 86 88 60 04
19/04 > 25/04 / Phie. BERTEIGNE - Chéroy	03 86 97 52 54
26/04 > 02/05 / Phie. VENARD - Champigny	03 86 66 20 30
03/05 > 09/05 / Phie. MAUPERIN - Sergines	03 86 66 39 64
10/05 > 16/05 / Phie. JALEF - Thorigny-sur-Oreuse	03 86 88 45 29
17/05 > 23/05 / Phie. PIAT - Villeneuve-la-Guyard	03 86 66 42 53
24/05 > 30/05 / Phie. STAUT CHRISTOPHE - Égriselles-le-Bocage	03 86 86 00 30
31/05 > 06/06 / Phie. SALAUN - Vinneuf	03 86 66 83 37
07/06 > 13/06 / Phie. TRUCHOT - Pont-sur-Yonne	03 86 67 19 00
14/06 > 20/06 / Phie. PIAT - Villeneuve-la-Guyard	03 86 66 42 53
21/06 > 27/06 / Phie. BOUDIER - Saint-Valérien	03 86 88 60 04
28/06 > 04/07 / Phie. PIAT - Villeneuve-la-Guyard	03 86 66 42 53
05/07 > 11/07 / Phie. VENARD - Champigny	03 86 66 20 30
12/07 > 18/07 / Phie. MAUPERIN - Sergines	03 86 66 39 64



**POUR LES PANNES
et/ou URGENCE
RELATIVE À LA SÉCURITÉ**

DÉPANNAGE ERDF
09 72 67 50 89

DÉPANNAGE GRDF
08 00 47 33 33

NOS MÉDECINS

Docteur CADER - Gynécologue / 8 rue de l'Hôtel de Ville - Chéroy	07 71 10 19 04
Docteur DIGUE / 6 grande rue - Egriselles le Bocage	03 86 86 00 01
Docteur GIBERT / 2 rue Jean Moulin - Chéroy	03 86 97 50 04
Docteur HEBRAS / 45 grande rue - Nailly	03 86 97 02 77
Docteur JACQUIET - Dentiste / 5 place de la paix - Saint Valérien	03 86 88 62 82
Docteur POPOVICI / 43 rue de la république - Saint Valérien	03 86 88 60 12
PÔLE de SANTÉ / 5 place de l'église - Domats	09 72 43 30 03
Clinique Paul PICQUET / 12 rue P. Castets - Sens	03 86 95 86 86
HÔPITAL / 1 Avenue Pierre de Coubertin - Sens	03 86 86 15 15



**Sivom et Communauté de
Communes du Gâtinais en Bourgogne**
6, rue Danton - 89690 Chéroy
Tél. : 03 86 97 71 94
contact@gatinais-bourgogne.fr - www.gatinais-bourgogne.fr



Bulletin d'informations de l'Intercommunalité

Directeurs de la Publication : Henri de RAINCOURT - Christine AITA
Conception, Réalisation : Black and Spicy - www.blackandspicy.fr
Impression : Imprimerie Barré 03 86 65 93 01
ISSN 2275-4598